



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_187
Matière 3.2

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

St Germain sur Moine – rue des Bottiers – cession ancienne bibliothèque

Pièce jointe : Avis du Domaine en date du 13 février 2026

Rapporteur : Marie Moreau, Conseillère déléguée aux affaires foncières

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°2025-156 en date du 30 octobre 2025, le Conseil municipal a donné un accord de principe pour céder en l'état le bien sis 3 rue des Bottiers à St Germain sur Moine, et cadastré 285 D 3610 de 426 m², au prix de 190 000 €, au profit d'un acquéreur pressenti.

Toutefois, ce dernier ayant renoncé à son projet, la commune a cherché de nouveaux acquéreurs. Afin de permettre la réalisation de la vente dans un contexte immobilier moins favorable et de valoriser ce bien dans des délais raisonnables, il est proposé d'accepter une offre d'acquisition à 180 000 €, au profit de Monsieur Antonin RADIGOIS et Madame Ophélie DA SILVA RIBEIRO.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°DCM 2025-104 en date du 26 juin 2025 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement de l'ancienne bibliothèque située 3 rue des Bottiers à St Germain sur Moine,

VU la délibération n°DCM 2025-156 en date du 30 octobre 2025 donnant un accord de principe pour céder en l'état le bien sis 3 rue des Bottiers à St Germain sur Moine, et cadastré 285 D 3610 de 426 m², à M. Fabien MALRIAT, au prix de 190 000 €,

VU l'avis du Domaine en date du 13 février 2026 ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT que la commune n'a plus d'usage pour ce bien, désormais vacant,

CONSIDERANT les réseaux existants en tréfonds et présents sur les parcelles 285 D 3610, 3611 et 3612,

CONSIDERANT que le projet de l'acquéreur d'y créer plusieurs logements, permet de contribuer à répondre aux besoins en logements et participe à l'attractivité du cœur de bourg de St Germain sur Moine,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **CEDE** en l'état le bien sis 3 rue des Bottiers à St Germain sur Moine, et cadastré 285 D 3610 de 426 m², à Monsieur Antonin RADIGOIS et Madame Ophélie DA SILVA RIBEIRO, au prix de 180 000 €, étant précisé que la commission d'agence et les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** la constitution, dans l'acte authentique de vente, de toutes servitudes et tous droits réels nécessaires au maintien, à l'exploitation, à l'entretien, à la réparation et au renouvellement des réseaux existants en tréfonds et présents sur les parcelles cadastrées 285 D 3610, 3611 et 3612, issues de la division de la parcelle mère cadastrée 285 D 2168. La commune supportera le coût de constitution de ces servitudes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et des centre-bourgs, à signer tout acte relatif à cette vente auprès de l'office notarial Actaé.
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026